

Auxerre, le 11/04/2024

Direction de la Santé Publique - Santé-environnement
Unité territoriale de l'Yonne
Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Téléphone : 07.63.42.97.26.

Le directeur de la santé publique

à

**Madame la Directrice de la Direction
Départementale des Territoires de l'Yonne
3 rue Monge
89011 AUXERRE**

OBJET : Hauts Plateaux de l'Yonne – Centrale photovoltaïque

REFER : PC 89 019 22T0002 à T0008 - PC 89 247 22T0002 à T0004 - PC 8932022T0002 et T0003 - PC 8932922T0001 et T0002 - PC 8941322T0001 à t0003 - PC 8942222T0001 - PC 8947522C0005 et C0006

Par transmission citée en référence, vous m'interrogez sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes d'Arthonnay, Mélisey, Quicerot, Rugny, Thorey, Trichey et Villon.

Les terrains concernés correspondent actuellement à des parcelles cultivées en céréales. Le projet s'étend sur environ 200 ha.

Rappel du projet et de son contexte :

L'opération est située en périmètre de protection éloignée des captages « Puits d'Hôtant » sur la commune de Villon et « Puits des Scies » sur la commune de Mélisey dont les périmètres de protection ont été récemment révisés.

Monsieur GAUTIER, hydrogéologue agréé a été nommé en janvier 2023 afin de donner un avis concernant le projet des Hauts Plateaux de l'Yonne pour la protection de la ressource en eau.
Ce dernier a rendu son avis en juin dernier (ci-joint).

Les préconisations demandées par l'hydrogéologue agréé n'ont pas été prises en compte dans le dossier présenté par GLHD.

Ainsi, je donne un **avis défavorable dans l'état actuel du dossier**. Cet avis défavorable pourra être revu à la lumière de compléments apportés par le pétitionnaire.

P/le directeur de la santé publique,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS